

Séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont et Gaétan Bérard.

Sont absents : madame la conseillère, Michele Dawe et monsieur le conseiller, Denis Moreau.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2016-07-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 6 et 16 juin 2016

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 16 juin 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h31 à 20h06

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2016

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin 2016.

2016-07-02

Demande de dérogation mineure - 44 terrasse de la Colombe

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Richard Mayer ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 44 terrasse de la Colombe, la superficie d'implantation du garage détaché qui présente une marge latérale de 0,9 mètre au lieu d'un mètre, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 44 terrasse de la Colombe, présentée par monsieur Mayer.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-03

Demande de dérogation mineure - lot 5 521 714

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Kristelle Grégoire* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 5 521 714, situé sur la rue Lucien, une résidence unifamiliale dont la toiture présente des pentes inférieures à 26 degrés (6/12), soit des pentes de 18 degrés (4/12), ce qui déroge à l'article 3.12 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 5 521 714, telle que présentée par *madame Grégoire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-04

Demande de dérogation mineure - parc de la rue des Goélands

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par La *Ville de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la demande a pour but de créer, à partir du lot 3 065 019 (parc de la rue des Goélands), quatre lots constructibles qui dérogent aux aspects suivants :

- les trois lots projetés en bordure de la rue des Huards présentent une superficie minimale de 417,2 mètres carrés au lieu de 520 mètres carrés, ainsi qu'une largeur minimale de 14,90 mètres au lieu de 18 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;
- sur le lot projeté en bordure de la rue des Goélands, l'angle que forme le mur de façade de la future résidence, par rapport à la ligne de rue, atteindra jusqu'à 30 degrés au lieu des 10 degrés autorisés, ce qui déroge à l'article 3.9 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 065 019 (parc de la rue des Goélands), telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-05

Demande de dérogation mineure - parc de la rue Rose

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Ville de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la demande a pour but de créer, à partir du lot 3 064 820 (parc de la rue Rose), trois lots constructibles qui présentent une profondeur minimale de 21,51 mètres au lieu de 28 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 064 820 (parc de la rue Rose), telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-06

Demande de dérogation mineure - lot 2 637 405 - rue Maxime-Vinet

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Ville de Lavaltrie*.

ATTENDU que la demande a pour but de créer, à partir du lot 2 637 405 situé sur la rue Maxime-Vinet, un lot constructible qui présente une superficie de 436,5 mètres carrés au lieu de 520 mètres carrés, ainsi qu'une largeur de 15 mètres au lieu de 18 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 2 637 405 (rue Maxime-Vinet), telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-07

Demande de dérogation mineure - lot 3 065 856 - terrasse Charbonneau

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Ville de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la demande a pour but de créer, à partir du lot 3 065 856 situé sur la terrasse Charbonneau, un lot constructible d'une profondeur de 25,27 mètres au lieu de 28 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3-2012, ainsi qu'un lot qui délimite une emprise de rue dont la largeur correspond à 12 mètres au lieu de 15 mètres, ce qui déroge à l'article 3.2 du même règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 065 856 situé sur la terrasse Charbonneau, telle que présentée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-08

Demande de dérogation mineure - 170 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Pierre Foucreault* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, au 170 rue Saint-Antoine Nord, des aires de stationnement qui dérogent aux aspects suivants du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- une seconde entrée charretière est prévue alors que le terrain présente une largeur de 24,38 mètres au lieu de 25 mètres, ce qui déroge à l'article 7.2.1 ;
- les aires de stationnement ne permettent pas d'entrer et de sortir en marche avant, ce qui déroge à l'article 7.2.1 ;
- les aires de stationnement sont collées sur la ligne de rue ainsi que sur la ligne latérale gauche, et sont localisées à 0,34 mètre du bâtiment au lieu d'un mètre, ce qui déroge à l'article 7.1.3 ;
- l'entrée charretière gauche est collée sur la ligne latérale au lieu de respecter une distance d'un mètre, ce qui déroge à l'article 7.2.1 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 170 rue Saint-Antoine Nord, conditionnellement à ce que l'entrée charretière gauche respecte la distance d'un mètre par rapport à la ligne latérale gauche.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-09

Demande de permis PIIA - 170 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Pierre Foucreault* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'aménager au 170 rue Saint-Antoine Nord, des aires de stationnement ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'aménagement d'aires de stationnement au 170 rue Saint-Antoine nord, aux conditions suivantes :

- les nouvelles aires asphaltées doivent se limiter aux cinq cases de stationnement, telles qu'illustrées en hachuré à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- l'empierrement qui a été effectué, sans autorisation, au-delà des cinq cases de stationnement illustrées en hachuré, doit être retiré et remplacé par un couvert végétal (gazon ou aménagement paysager) .

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-10

Demande de permis PIIA - enseigne - 261 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Michel Morissette pour Animalerie Belles-gueules* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer au 261 rue Saint-Antoine Nord, une enseigne murale munie d'un éclairage interne par néons ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne murale au 261 rue Saint-Antoine Nord, conditionnellement à que l'éclairage ne s'effectue que par réflexion et que les luminaires soient préalablement approuvés en PIIA.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-11

Demande de permis PIIA - 234 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseignes Mivicom inc. pour Centre visuel Jocelyn Savoie* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer deux enseignes intégrées au bâtiment principal situé au 234 rue Saint-Antoine Nord, ainsi qu'un panonceau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 234 rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *Enseignes Mivicom inc. pour Centre visuel Jocelyn Savoie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-12

Demande de permis PIIA 297 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseignes Plus pour Daoust nettoyeurs écopperformants* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne intégrée au bâtiment commercial situé au 297 rue Saint-Antoine Nord ainsi que le panonceau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 297 rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *Enseignes Plus pour Daoust nettoyeurs écopperformants*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-13

Demande de permis PIIA - 985 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes pour Patrice Moreau* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer au bâtiment commercial situé au 985 rue Notre-Dame, une enseigne intégrée munie d'un éclairage par réflexion au DEL ainsi qu'un panneau à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaire ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 985 rue Notre-Dame, tels que présentés par *JB Enseignes pour Patrice Moreau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie ayant un intérêt en lien avec l'un ou l'autre de ces dossiers ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-07-14

Demande de permis PIIA lotissement - zones C-8 et C-9

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Entreprises Gillivert inc. et Complexe industriel 40/31 inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver la phase 1 du nouveau plan-projet de lotissement composé des lots 3 064 139, 3 161 439, 3 161 441, 3 161 442, 5 505 090 et 5 633 799, lesquels sont situés dans les zones C-8 et C-9 ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le plan-projet de lotissement décrit au préambule portant la minute 4540, plan 1894A, préparé par GNL arpenteurs-géomètres, tel que présenté par *Entreprises Gillivert inc. et Complexe industriel 40/31 inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier réintègre son siège.

2016-07-15

Demande de permis PIIA - 628-630 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur To Tai Loi pour le restaurant O Bol* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'ajouter un auvent et à remplacer le revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal situé aux 628-630 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation de la façade du bâtiment principal situé aux 628-630 rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur To Tai Loi pour le restaurant O Bol* .

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-16

Remerciements au RGAL ainsi qu'à Dévolutions

ATTENDU que le partenariat établi entre la Ville de Lavaltrie et le Réseau des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) a pour but de soutenir et de stimuler le développement économique de Lavaltrie ;

ATTENDU que le développement d'une application mobile de la Ville de Lavaltrie était envisagé afin d'informer la population et de mieux orienter les visiteurs vers les événements et les commerces de Lavaltrie ;

ATTENDU que le RGAL a cru en la plus-value de ce projet et a fait en sorte que celui-ci se concrétise à brève échéance, et ce, au bénéfice des gens d'affaires lavaltois et de la population lavaltoise ;

ATTENDU que monsieur David Hervieux, président-directeur général de Dévolutions, a mis à profit les connaissances et la disponibilité de son

équipe pour le développement d'une application mobile adaptée aux besoins des divers utilisateurs, et ce, en collaboration avec la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal, au nom de la population et des gens d'affaires de Lavaltrie, remercie le RGAL ainsi que monsieur David Hervieux et son équipe pour leur apport significatif au développement de la vie économique et du milieu lavaltois ;

Que le conseil municipal manifeste au RGAL sa reconnaissance pour le rayonnement dont il fait bénéficier la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie ayant un intérêt en lien avec l'un ou l'autre de ces dossiers ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement RRU2-21-2016 (distinct)

Conformément aux dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 21 juin 2016, relativement au règlement numéro RRU2-21-2016 (distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir, dans la zone C-9, la durée des opérations reliées à l'extraction de tourbe (Règlement RRU2-18-2016 distinct)*.

2016-07-17

Retrait du règlement numéro RRU2-21-2016

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a adopté, en date du 6 juin 2016, le règlement numéro RRU2-21-2016 (distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir, dans la zone C-9, la durée des opérations reliées à l'extraction de tourbe (Règlement RRU2-18-2016 distinct)* ;

ATTENDU qu'en date du 21 juin 2016, un registre référendaire a été tenu sur ce règlement ;

ATTENDU que suite à la tenue de ce registre, le nombre de signatures requis, pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, a été non seulement atteint mais dépassé ;

ATTENDU que le conseil municipal entend respecter la volonté démocratiquement exprimée par les personnes habiles à voter du secteur concerné et, procéder au retrait dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procède au retrait du règlement numéro RRU2-21-2016 (distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir, dans la zone C-9, la durée des opérations reliées à l'extraction de tourbe (Règlement RRU2-18-2016 distinct)*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier, réintègre son siège.

2016-07-18

Adoption du règlement 218-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 218-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 218-2016 intitulé : *Règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-19-2016

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement numéro RRU2-19-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-77, la zone C-156 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, jusqu'à six logements par habitation, ensemble d'habitations ou bâtiment mixte*.

2016-07-19

Adoption du règlement RRU2-19-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-19-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-19-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-77, la zone C-156 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, jusqu'à six logements par habitation, ensemble d'habitations ou bâtiment mixte*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-20

Adoption du 2e projet de règlement RRU2-20-2016

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-20-2016 en date du 4 juillet 2016 ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-20-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les poulaillers urbains*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-21

Adoption du règlement 199-1-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 199-1-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 199-1-2016 intitulé ; *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux animaux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-22

Adoption du règlement 210-2-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 210-2-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 210-2-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 210-2015 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-23

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de permettre dans la zone R-79, les services d'enseignement et dans la zone I-22, certains usages commerciaux et d'autoriser, dans toutes les zones, les bassins de rétention des eaux pluviales.

2016-07-24

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-22-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le 1^{er} projet de règlement numéro RRU2-22-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'ajouter, dans la zone R-79, les services d'enseignement et dans la zone I-22, certains usages commerciaux, et d'autoriser, dans toutes les zones, les bassins de rétention des eaux pluviales*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-25

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement sur le Plan d'urbanisme RRU1-2012

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement l'affectation du secteur composé des 600, 610, 620 chemin de Lavaltrie et le lot 3 161 440.

2016-07-26

Adoption du projet de règlement RRU1-3-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU1-3-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer, pour le secteur composé des 600, 610, 620 chemin de*

Lavaltrie et du lot 3 161 440, l'affectation Parc d'affaires par l'affectation mixte, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-27

Avis de motion et dispense de lecture - règlement de concordance au Plan d'urbanisme - modification du règlement de zonage

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion, avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012.

2016-07-28

Adoption du projet de règlement RRU2-23-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-23-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages autorisés dans la zone C-155*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une compagnie susceptible d'avoir un intérêt en lien avec l'un ou l'autre de ces dossiers ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-07-29

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage - normes de construction

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin d'ajouter, dans les zones C8, C-9, C-11, C-21 et C-155, des normes de construction applicables aux bâtiments commerciaux et industriels.

2016-07-30

Adoption du 1er projet de règlement - modification du règlement de zonage - normes de construction

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-24-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lynda Pelletier, réintègre son siège.

2016-07-31

Sensibilisation à la paperasserie

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît l'importance des petites et des moyennes entreprises (PME) sur son territoire ;

ATTENDU que les PME fortifient notre communauté et contribuent à son développement en créant de l'emploi, de la richesse foncière pour la municipalité, une diversification économique locale et bien plus encore ;

ATTENDU que les PME sont particulièrement affectées par le fardeau réglementaire et administratif ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a à cœur le développement des PME sur son territoire et souhaite favoriser leur prospérité ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît l'importance de considérer l'impact de la réglementation sur les petites entreprises ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite poser un geste de plus pour le développement économique de sa communauté, et ce, conformément aux attentes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie s'engage à pratiquer la règle du « un-pour-un » voulant que, pour chaque nouveau règlement ou pour chaque nouvelle obligation administrative adoptés dans le futur, il retire, lorsque possible, un autre règlement ou une autre obligation administrative auxquels sont assujetties les PME ;

Que le conseil municipal s'engage, lors de l'étude de tout nouveau règlement ou avant d'imposer toute nouvelle formalité administrative (formulaires, permis, etc.) à considérer l'impact potentiel qu'ils pourraient avoir sur les entreprises situées sur son territoire ;

Que cette résolution soit acheminée à la *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-32

Acceptation des travaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - rue des Castors

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *monsieur Dominic Salvail de Les Habitations 2S*, à l'effet de procéder à l'acceptation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue des Castors ;

ATTENDU que le projet est réalisé et que les conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux* sont respectées ;

ATTENDU le rapport de monsieur Frédéric Rousseau, division technique du Service des infrastructures, du génie et de l'environnement, en date du 21 juin 2016, recommandant l'acceptation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal accepte les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue des Castors ;

Que la garantie financière prévue à l'entente sur les travaux municipaux soit libérée et remise à *Les Habitations 2S*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-33

Autorisation de signature - acte de servitude

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Yvon Mousseau ou le directeur général adjoint, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de servitude visant le passage sous le rang Point-du-Jour Sud vis-à-vis les lots 3 064 126 et 3 066 503, d'une conduite permettant l'irrigation des terres agricoles ;

Que les honoraires professionnels reliés à cet acte notarié seront assumés par le propriétaire de ces lots.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-34

Demande de soumissions publiques - remplacement système de pompage et modification de l'hydraulique de distribution

Il est proposé par monsieur Christian Goulet

Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le remplacement du système de pompage et modification de l'hydraulique de distribution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-35

Demande de soumissions publiques - remplacement du système d'automatisation de l'usine de filtration

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le remplacement du système d'automatisation de l'usine de filtration.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-36

Implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire - intersection des rues Rachel et Katy

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de trois panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Rachel et Katy ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-37

Adjudication de contrat - Service de conteneurs à matériaux secs

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour le service de conteneurs à matériaux secs, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *EBI Environnement inc.*, ledit contrat, pour une somme de 82 915,50 \$, taxes en sus ;

Que ce contrat est valide pour une durée de trois ans.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-38

Adjudication de contrat - Camionnette utilitaire Chevrolet

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions par voie d'invitation pour la *Fourniture d'un véhicule neuf: Camionnette utilitaire - Chevrolet Silverado 2500HD*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Repentigny Chevrolet*, ledit contrat, pour une somme de 41 646,24 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 217-2016 décrétant l'acquisition dudit véhicule.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-39

Appel d'offres par voie d'invitation - acquisition d'une fourgonnette Nissan

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'une fourgonnette Nissan ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-40

Appel d'offres par voie d'invitation - acquisition d'une automobile électrique Nissan

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'une automobile électrique Nissan ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-41

Mandat de représentation - Cour des petites créances - Guertin Nathalie c. Raymond Bouchard excavation inc. et al

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Yvon Mousseau ou le directeur général adjoint, monsieur Marc-Olivier Breault, à représenter la Ville de Lavaltrie à la Cour des petites créances relativement au dossier *Guertin Nathalie c. Raymond Bouchard excavation inc. et al.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-42

Projet de Loi sur les hydrocarbures

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

ATTENDU que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures* ;

ATTENDU que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures ;
- le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement ;
- que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire ;
- que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire ;
- que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation ;

ATTENDU que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité ;

ATTENDU que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée ;
- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures ;

ATTENDU que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités ;

ATTENDU que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population ;

ATTENDU que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie rejette le projet de loi et demande le retrait ;

Que le conseil municipal dénonce les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement ;

Que le conseil municipal mandate l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-43

Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec

ATTENDU que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu(e)s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement ;

ATTENDU que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances ;

ATTENDU que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants ;

ATTENDU que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement ;

ATTENDU qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier ;

ATTENDU qu'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques ;

ATTENDU que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire ;

ATTENDU que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents ;

ATTENDU que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population ;

ATTENDU, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ne cautionne pas une telle approche du développement ;

Que le conseil municipal rejette sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures ;

Que le conseil municipal fait connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-44

Acceptation de l'offre de services révisée - contrôle de la population des goélands à bec cerclé

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services révisée ainsi que les conditions d'ajustement d'honoraires qui y sont mentionnées pour le projet de contrôle de la population des goélands à bec cerclé sur l'Île Hervieux, présentée par le Comité ZIP des Seigneuries, en date du 28 juin 2016.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-45

Adjudication de contrat - Mise aux normes, rénovation et réaménagement du presbytère de Lavaltrie - Phase I

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour la *Mise aux normes, rénovation et réaménagement du presbytère de Lavaltrie - phase 1*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Gilles Malo inc.*, ledit contrat, pour une somme de 365 888,00 \$, excluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 211-2015 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-46

Demande de soumissions publiques - rénovation et réaménagement du presbytère - phase II

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux visant la mise aux normes, la rénovation et le réaménagement du presbytère - phase II, lequel est situé au 1341 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-47

Adoption des documents de fonctionnement du Comité de toponymie

ATTENDU que la démarche proposée par le Comité de toponymie est en accord avec le mandat consultatif souhaité par le conseil municipal ;

ATTENDU que les formulaires et l'information contenus permettent aux citoyens de participer activement à la démarche ;

ATTENDU que le conseil municipal est en accord avec le processus proposé par le Comité de toponymie pour la désignation d'un nom ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le document intitulé: *Présentation du comité et du processus de dénomination*, déposé par le Comité de toponymie de Lavaltrie, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-48

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
William Lavery Oussama Diourane Valérie Meunier	Sauveteur 1 ^{ère} année 16 juin au 5 septembre 2016	14,02 \$
Anaïs Bélanger-Trudel Gabriel Duchaine Charaf Loucif	Sauveteur 2 ^e année 16 juin au 5 septembre 2016	15,11 \$
Charles-Étienne Gagnon	Animateur pêche en herbe 3 au 4 juin 2016	11,87 \$
Jessie Laliberté	Animateur pêche en herbe 3 au 4 juin 2016	12,13 \$
Valéry Boutin Ferron	Animateur camp de jour 14 juin au 19 août 2016	11,59 \$
Fabien Moulin	Coordonnateur aux programmes 4 juillet au 31 août 2017	20,51 \$

Nom	Titre	Taux horaire
Laurence Bilodeau Alexandre Sonier Tanya Bibeau	Animateur service de garde 22 juin au 19 août 2016	11,59 \$
Philippe Ducharme	Sauveteur 2e année 19 juin au 5 septembre 2016	15,11 \$
Kim Turnbull	Concierge temporaire 4 juillet au 26 août 2016	14,51 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-49

Ratification d'embauche - Préposée aux comptes fournisseurs et autres fonctions trésorerie

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Joëlle Desruisseaux au poste de préposée aux comptes fournisseurs et autres fonctions trésorerie en date du 20 juin 2016. Il s'agit d'un poste temporaire d'une période indéterminée ;

Que les conditions de travail sont celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-50

Mandat au procureur - récupération de taxes

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que mandat soit donné à maître Pierre-Edouard Asselin de *Asselin Avocats*, d'intenter, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les procédures jugées nécessaires pour récupérer les sommes dues et ainsi protéger les créances de toute prescription dans les dossiers identifiés par le trésorier et dont les soldes, après l'expédition par ce dernier d'un avis certifié, comporteront au 1^{er} septembre 2016, un solde supérieur à 100 \$ imputable à l'année 2014.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-51

Adoption du règlement 002-17-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 002-17-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-17-2016 intitulé : *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-52

Approbation organigramme - Plan de sécurité civile

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte l'organigramme relatif au Plan de sécurité civile.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-53

Emprunt temporaire - règlement 217-2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la *Caisse Desjardins de D'Autray*, un emprunt temporaire pour le règlement suivant ;

- règlement numéro 217-2016 : *Règlement aux fins de décréter l'achat de différents véhicules, l'acquisition et l'aménagement d'une borne de recharge et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 162 230 \$;*

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-54

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasitaires

Les Services exp inc.	Coupon 873	10 399,49 \$
-----------------------	------------	--------------

Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux

Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 872	166,99 \$
----------------------------------	------------	-----------

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 874	807,12 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Coupon 875	289,73 \$
Albert Piette & Associés inc.	Coupon 876	12 072,38 \$
Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 877	6 208,65 \$

Règlement 216-2016 - Travaux de réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

Les Services exp inc.	Coupon 878	2 977,85 \$
-----------------------	------------	-------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mai au 25 juin 2016.

2016-07-55

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de juin 2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de juin 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 511 946,62 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 332 à 338, 39822 à 39836, 39838 à 40019 et 40023 à 40064) ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-07-56

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5^e jour du mois de juillet 2016.

Jean Claude Gravel, maire